

Conseil Municipal du 12 juillet 2024

Absentes avec procuration : Mesdames JHANJEE Laëtitia et COUROUBLE Pascale

Absents avec procuration : Messieurs BARDOULAT Eric et HARTZ Vincent

La séance est ouverte à 20h30.

1 – Classement de la commune en zone « France Ruralités Revitalisation » (FRR)

Pour information la ZRR (Zone de Revitalisation Rurale) est remplacée par la FRR « France Ruralités Revitalisation » depuis le 1^{er} juillet 2024 permettant aux nouvelles entreprises la facilité d'installation.

2 – Programme fonds verts du SDEG

M. Le Maire fait part de l'avancement du projet de remplacement des ampoules sodium par des leds sur une partie des candélabres de la commune. Une subvention fonds verts a été mise en place spécialement pour aider les Communes à travailler en ce sens. Le montant des travaux TTC est de 20340,53 €. Sur ceci, la contribution du SDEG est de 40% + la TVA, le fonds vert 40 % et la commune 20% soit 4068,11 €. En totalité, sur cette partie, ce sont 115 ampoules qui vont être changées générant une économie d'environ 60% d'énergie.

3 – Aliénation d'un morceau de voirie à La Borderie

La propriété de M. et Mme MARSAUD (ancienne maison CHENEDIERAS à La Borderie) est en vente et l'acquéreur sollicite la Commune pour l'acquisition d'une portion d'un ancien chemin entrant dans cette propriété. M. et Mme MARSAUD sont propriétaires tout autour de ce chemin et la commune a donc la possibilité de le vendre à l'euro symbolique. M. Le Maire sollicite son conseil sur un accord de principe afin que la vente puisse avoir lieu.

4 – Présentation du rapport SUEZ – Assainissement collectif

M. Le Maire présente le rapport annuel du délégataire 2023 (SUEZ). Le Conseil valide.

5 – Présentation du rapport SAUR – Assainissement collectif

M. Le Maire présente le compte de gestion du service assainissement établi par la SAUR. Le Conseil valide.

6 – Demandes de subventions

a) Le collège « François Mitterrand » de Montbron a organisé un séjour en Angleterre du 09 au 15 juin dernier. Mme Rompeux Nadia, domiciliée sur Ecuras, sollicite l'attribution d'une subvention pour sa fille Alicia Rompeux qui a participé au voyage. Le Conseil Municipal décide d'octroyer la somme de 100 € à la famille.

b) Le lycée « Isaac de l'Etoile » de Poitiers organise un voyage scolaire en Pologne du 30 novembre au 06 décembre prochain. Mme Rompeux Nadia, domiciliée sur Ecuras, sollicite l'attribution d'une subvention pour son fils Wilfried Rompeux qui doit participer à ce voyage. Le Conseil Municipal décide d'octroyer la somme de 100 € à la famille.

c) M. Le Maire présente la demande de subvention déposée par Melle Rompeux Alicia, cavalière et voltigeuse adhérente à l'association EquitX'press du Poney Club le Couret à Saint-Sornin. Melle Rompeux Alicia participe aux épreuves du championnat de France de voltige à Lamotte Beuvron du 11 au 13 juillet prochain. Elle sollicite l'attribution d'une subvention pour aider sa famille à payer les différents frais : engagements, location de box pour son cheval, transport, hébergement... Le Conseil Municipal décide d'octroyer la somme de 100 € à la famille.

7 – Attribution de nouveaux numéros d'adressage

En mettant à jour la base adresse locale, nous nous sommes aperçus qu'il serait nécessaire d'attribuer une adresse à d'autres immeubles :

N° 4 chemin de la fontaine (ancien garage Petit au bourg)

N° 8 Les Pies (bâtiment agricole à Mapas)

N°1 bis Route de Montbron (ancien atelier M. Blanchard au Châtain Besson)

N°24 bis route de Montbron (ancienne scierie M. saumon au Châtain Besson)

N°1 bis route de Saint Mathieu (Club des Aînés)

N°6 route du Pigeonnier (le pigeonnier)

Le Conseil valide.

8 – Bilan de la frairie

a) Le coût de la frairie pour cette année s'élève à 6898,71 € incluant le feu d'artifice (4500€), la sacem (222,71€), les repas des figurants, forains et artificiers du samedi soir (576€), l'achat des tickets de manèges pour les enfants auprès des forains (1100€) et l'animation du dimanche (500 €).

b) Attribution d'une subvention supplémentaire au Comité des Fêtes

Par principe de commodité, l'achat des tickets normalement payé par la commune auprès des forains, a été pris en charge par le Comité des fêtes ainsi que l'animation du dimanche. M. Le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1600 € afin de les rembourser. Le CM valide.

9 – Présentation du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD du PLUi)

M. Le Maire présente le PADD qui est une première partie du PLUi. Celui-ci définit :

a) Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

b) les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

En lien avec les constats effectués et enjeux dégagés, la communauté de communes de La Rochefoucauld Porte du Périgord, pour la partie ex-Seuil-Charente-Périgord, souhaite établir son Projet d'Aménagement et de Développement Durables sur la base des trois grandes orientations suivantes :

1 – maintenir l'identité rurale et préservée du territoire

2 – affirmer les dynamiques locales au sein du grand territoire

3 – structurer un développement qualitatif



LE RAMASSAGE DES MONSTRES PRÉVU LE JEUDI 29 AOUT 2024 EST ANNULÉ.

La séance est levée à 00h15.